

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Arnaud MERCIER - Danielle MENET - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDES - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Kayané BIANCO représenté par Jean-Louis VINCENT - Corinne BIRGIN représentée par Julien BERTEI - Doudja BOUKRINE représentée par Saphia CHAHID - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Sophie CAMARD représentée par Jean-Marc SIGNES - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Martine CESARI représentée par André BERTERO - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Jean-François CORNO représenté par Olivier FREGEAC - Jean-Jacques

COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Emmanuelle CHARAFE - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicole JOULIA représentée par Eric CASADO - Vincent LANGUILLE représenté par Vincent DESVIGNES - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Nassera BENMARNIA - Eric MERY représenté par Marie MICHAUD - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - Lourdes MOUNIEN représentée par Pierre LEMERY - Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Frank OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI - Yannick OHANESSIAN représenté par Marie BATOUX - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Jessie LINTON - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Michel RUIZ - Franck SANTOS représenté par Michel ROUX - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Laurence SEMERDJIAN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Solange BIAGGI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Julie ARIAS - Mireille BALLETTI - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Daniel GAGNON - Jean-Pascal GOURNES - Yannick GUERIN - Pierre HUGUET - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Jean-Yves SAYAG - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Béatrice BONFILLON représentée à 16h36 par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h29 par Anne-Laurence PETEL - Eric GARCIN représenté à 16h36 par Yves WIGT - Pascal CHAUVIN représenté à 17h08 par Christian BURLE - Caroline MAURIN représentée à 17h08 par Alexandre DORIOL - Jacky GERAD représenté à 17h12 par Michel AMIEL - Catherine PILA représentée à 17h16 par Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT représenté à 17h20 par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Gérard AZIBI représenté à 17h27 par Laure ROVERA - Julien RAVIER représenté à 17h44 par Emilie CANNONE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Richard MALLIÉ à 15h37 - Sandrine D'ANGIO à 15h55 - Jean-Marc COPPOLA à 16h11 - Dona RICHARD à 16h16 - Sabine BERNASCONI à 16h30 - Anne VIAL à 16h33 - Véronique MIQUELLY à 16h35 - Lyece CHOULAK à 16h38 - Sébastien JIBRAYEL à 16h38 - Didier REAULT à 16h45 - José MORALES à 16h55 - Yves MESNARD à 16h57 - Patrick PIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h57 - Magali GIOVANNANGELI à 17h01 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h02 - François TAULAN à 17h02 - Sophie JOISSAINS à 17h02 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h03 - Jean-Christophe GRUVEL à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h10 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h12 - Jean-Louis VINCENT à 17h20 - Eric CASADO à 17h25 - Roland CAZZOLA à 17h25 - Lisette NARDUCCI à 17h25 - Mathilde CHABOCHE à 17h26 - Philippe GRANGE à 17h33 - Pascale MORBELLI à 17h36 - Isabelle ROVARINO à 17h36 - Mireille BENEDETTI à 17h36 - Marie BATOUX à 17h41 - Amapola VENTRON à 17h42 - Sébastien BARLES à 17h43 - Hervé GRANIER à 17h44.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-016-10678/21/CM

■ Participation actionnariale à la SEM SEMOVIM - Modification des statuts et de la composition du Conseil d'Administration - Désignation des représentants

10435

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La ville de Martigues a créé une SEM d'organisation et de gestion des équipements touristiques de la ville de Martigues (SEMOVIM) associant divers partenaires privés, qui, conformément à ses statuts, cette dernière a notamment pour objet : *« de procéder à l'étude et à tous les actes nécessaires à la réalisation d'activités concourant au développement touristique, économique, transport, communication et de loisirs de la ville de Martigues.*

Cet objet s'exerce notamment dans le cadre : [...] de l'exploitation de transports publics de voyageurs par voie terrestre ou par voie d'eau, la gestion d'ouvrages publics ou privés de stationnement ainsi que leur exploitation [...] ».

Parallèlement, les lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles et n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, ont créé la Métropole Aix-Marseille-Provence qui est désormais compétente en matière de développement économique, de promotion du tourisme et de parcs et aires de stationnement.

La loi du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales prévoit qu'une collectivité ou un EPCI actionnaire d'une telle société peut ne détenir qu'une partie des compétences composant son objet social.

Dès lors, il est apparu nécessaire que la ville de Martigues cède à la Métropole une partie de ses actions au sein de l'actionnariat de la SEMOVIM au regard de son activité liée à la compétence métropolitaine « parc et aires de stationnement » qui comprend la gestion, l'exploitation et l'entretien du stationnement hors voirie.

Il convient par conséquent de modifier les statuts de la SEMOVIM et de procéder également à une modification de son objet sociale.

La composition de l'actionnariat actuel :

Ville de Martigues	55391	82,71 %
Actionnaires privés	11579	17,29 %
Total actions	66970	100 %

La ville de Martigues doit donc céder à la Métropole Aix-Marseille-Provence une partie de sa participation capitalistique liée aux compétences de la Métropole, soit 10 045 actions dont la valeur vénale s'élève à 55 € suite à une étude financière. La participation capitalistique de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'établira donc après cession à 10 045 actions pour une valeur de 552 475 € conformément à la répartition suivante :

Ville de Martigues	45346	67,71%
Métropole AMP	10045	15%
Actionnaires privés	11579	17,29 %
Total actions	66970	100 %

Cette nouvelle répartition du capital de la société induit également une modification de la répartition des sièges au sein du Conseil d'Administration de la SEM qui doit être proportionnelle au capital

détenu tout en assurant la représentativité de chaque actionnaire, conformément aux articles L. 1524-5 du CGCT et L. 225-17 du Code de commerce.

Dès lors, le nouveau le Conseil d'Administration sera composé de 14 sièges répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre de sièges
Ville de Martigues	9
Métropole Aix-Marseille-Provence	2
Personnes de droit privé	3

Ainsi, il est proposé :

- d'acter le rachat des actions par la Métropole à la ville de Martigues de la SEMOVIM soit 10 045 actions pour une valeur vénale de 55 € l'action soit un total de 552 475 € ;
- d'approuver la modification des statuts de la SEM et particulièrement les dispositions relatives à son objet social, à la répartition du capital social et à la composition du Conseil d'Administration.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de Commerce ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 10 novembre 2021.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le rachat des actions par la Métropole à la ville de Martigues de la SEMOVIM soit 10045 actions pour une valeur vénale de 55 euros l'action, soit un total de 552 475 euros.

Article 2 :

Est approuvée la nouvelle composition du Conseil d'Administration comme suit :

- Ville de Martigues 9 sièges,

- Métropole Aix-Marseille-Provence 2 sièges,
- Personnes de droit privé 3 sièges.

Article 3 :

Est approuvée la nouvelle rédaction des statuts de la SEM ci-annexée.

Article 4 :

Le Conseil de la Métropole désigne :

- Nathalie Lefebvre
- Florian Salazar-Martin

comme mandataires/administrateurs représentant la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil d'Administration de la SEMOVIM conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Le Conseil de la Métropole désigne M./Mme :

- Nathalie Lefebvre
- Florian Salazar-Martin

comme représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'assemblée générale de la SEM SEMOVIM.

Article 5 :

La dépense correspondante est constatée sur l'Etat spécial de territoire du Conseil de Territoire du Pays de Martigues en 266 autres formes et participations.

Article 6 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer les documents et actes relatifs à cette cession.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA